



LE PRÉSIDENT

AD/MPF

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

ORLEANS VAL DE LOIRE

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 21 AVRIL 2011

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de sa séance du 21 avril 2011 sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'Agglo et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Orléans, le 28 AVR. 2011

Le Président,



Charles-Eric LEMAIGNEN

LE PRÉSIDENT

**Compte-rendu du conseil de communauté
du 21 avril 2011**

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille onze, le 21 avril, à 18 heures 00, le conseil de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN

Date de la convocation du Conseil de communauté : 15/04/2011

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Roger PLANÇON

CHANTEAU : Mme Eveline BLIN représentée par M. Olivier LEPAN, M. Jean-Pierre LEIZOUR

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Jean-Marc BERNARD

CHECY : Mme Virginie BAULINET (à partir de 18h30), M. Rémy RABILLARD (à partir de 18h30), M. Jean-Vincent VALLIES

COMBLEUX : M. Jacques BIE

FLEURY-LES-AUBRAIS : M. Jean-Pierre BARNOUX, M. Pierre BAUCHET (à partir de 18h15), Mme Monique LEMOINE, M. Bernard MEUNIER

INGRE : M. Alfred DOMAGALA, M. Christian DUMAS

MARDIE : M. Pierre CHARRON, M. Christian THOMAS

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUT, M. Gilles LENDOM

OLIVET : M. Philippe BELOUET, M. Jean-Michel PELLE (jusqu'à 19h20), M. Michel ROQUES

ORLEANS : M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Isabelle BARANGER, M. Tahar BEN CHAABANE, M. Laurent BLANLUET (à partir de 18h10), M. Michel BRARD, Mme Muriel CHERADAME, Mme Marie CUGNY-SEGUIN, Mme Anne D'AUX représentée par Mme Catherine MAUROY-PREVOST, Mme Aude DE QUATREBARBES (à partir de 18h15), M. François FOUSSIER, Mme Martine GRIVOT représentée par Mme Brigitte RICARD (jusqu'à 20h10), M. Serge GROUARD (de 19h00 à 19h50), Mme Alexandrine LECLERC, M. Florent MONTILLOT, Mme Corine PARAYRE (à partir de 18h25), M. Philippe PEZET, Mme Marie-Thérèse PILET-DUCHATEAU, Mme Muriel SAUVEGRAIN, Mme Thérèse SUIRE, M. Guy TORREILLES (jusqu'à 20h00 puis pouvoir à M. FOUSSIER)

ORMES : Mme Jeanne GENET, M. Alain TOUCHARD

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX représenté par M. Christian DI FOLCO

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET représenté par M. Gérard BOUDON, M. François-Xavier SAINTONGE

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Pierre MOREAU, M. Christian OLIVE

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Christophe LAVIALLE, M. Bruno MALINVERNO, Mme Colette MARTIN, M. Dominique RONCERAY représenté par M. Jacques CHARPENTIER, M. David THIBERGE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU, M. Lucien DENIAU, M. Pascal LAVAL, Mme Anne-Marie MOULIN, M. Marceau VILLARET

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS représenté par M. François GIRAUDET, M. Jackie ZINSIUS



SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN, M. Jean-Claude HENNEQUIN
SARAN : Mme Françoise DIAZ, M. Bernard DUGALLEIX, M. Christian FROMENTIN (à partir de 18h10), M. Roger RUFFIER
SEMOY : M. Pierre ODY

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNÉ POUVOIR :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Mme Michèle FOULIARD donne pouvoir à M. Jean-Roger PLANÇON
BOU : Mme Nicole WOJCIK donne pouvoir à M. Jean-Pierre LEIZOUR
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU donne pouvoir à M. Jean-Marc BERNARD
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Edith FOUCHER donne pouvoir à M. Jean-Pierre BARNOUX
INGRE : M. Arnaud JEAN donne pouvoir à M. Christian DUMAS
OLIVET : Mme Sophie PALANT donne pouvoir à M. Jean-Michel PELLE (jusqu'à 19h20), M. Hugues SAURY donne pouvoir à M. Michel ROQUES
ORLEANS : Mme Béatrice BARRUEL donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Florence CARRE donne pouvoir à M. Tahar BEN CHAABANE, Mme Alexandra DE CHANGY donne pouvoir à M. Philippe PEZET, M. Michel MARTIN donne pouvoir à M. Florent MONTILLOT
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jérôme RICHARD donne pouvoir à M. François-Xavier SAINTONGE
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Mme Françoise GRIVOTET donne pouvoir à M. Jackie ZINSIUS
SEMOY : M. Laurent BAUDE donne pouvoir à M. Pierre ODY

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Jean-Louis FABRE
ORLEANS : M. Olivier CARRE
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Claude QUITET

M. Jacques BIE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

| | |
|---|-----------|
| Nombre de délégués composant l'assemblée | 84 |
| Nombre de délégués en exercice | 84 |
| Quorum | 43 |

ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01) Assemblées délibérantes - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 24 février 2011

Le conseil de communauté a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 24 février 2011

AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 7 avril 2011 sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 7 avril 2011 en vertu de la délibération n° 2205 du conseil de communauté du 19 novembre 2009 prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

AD 03 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des décisions prises par le président sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises ainsi que des marchés à procédure adaptée compris entre 4 000 et 50 000 € HT passés en vertu de la délégation accordée au Président par la délibération n° 2204 du conseil de communauté du 19 novembre 2009 prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.



AD 04 - Assemblées délibérantes - Commission des communes - Modification de sa composition.

Le conseil de communauté a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un nouveau membre de la commission des communes et a désigné Monsieur Christian THOMAS, Maire de la commune de Mardié, en qualité de membre de la commission des communes et a modifié en ce sens la délibération n° 1261 en date du 18 avril 2008 modifiée dans sa partie approuvant la composition de la commission des communes.

AD 05 - Assemblées délibérantes - Modifications dans la composition des commissions assainissement, développement économique, Infrastructures, déplacements, territoires et développement durable, finances et ressources (représentation des communes de Saint Denis-en-Val, Fleury-les-Aubrais et Mardié) et de la commission cohésion sociale

Le conseil de communauté a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de nouveaux membres des commissions, a désigné les nouveaux membres des commissions assainissement, développement économique, infrastructures, déplacements, territoires et développement durable, finances et ressources, a pris acte que Monsieur ARCHENAUT siégera dans la commission cohésion sociale en sa qualité de vice-président délégué aux aires d'accueil des gens du voyage et a approuvé les modifications à apporter à la composition des commissions correspondantes et a modifié en ce sens la délibération n° 1274 du conseil de communauté du 15 mai 2008 modifiée relative à la composition des commissions.

AD 06 - Assemblées délibérantes - Recherche technologie et enseignement supérieur - Ecole polytechnique de l'université d'Orléans - Désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération.

Le conseil de communauté a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant de la Communauté d'agglomération au conseil de l'Ecole polytechnique de l'université d'Orléans et a désigné Madame Béatrice BARRUEL en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Vincent VALLIES en qualité de suppléant pour représenter la Communauté d'agglomération au sein de ce conseil.

AD 07 - Assemblées délibérantes - Société anonyme d'HLM Bâtir Centre - Renouvellement du conseil d'administration - Désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération.

Le conseil de communauté a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant de la Communauté d'agglomération au conseil d'administration de la SA d'HLM Bâtir Centre et a désigné Madame Thérèse SUIRE pour représenter la Communauté d'agglomération au sein de cette instance.

FINANCES

FI 01 - Finances - Cotisation foncière des entreprises - Taux pour 2011 - Approbation.

Le conseil de communauté a fixé le taux de cotisation foncière des entreprises à 24,88 % pour 2011 et a décidé de faire usage de la possibilité de reporter les droits à augmentation non utilisés au titre de l'exercice 2011, soit 0,14 %.

FI 02 - Finances - Fiscalité mixte - Taxes foncières et taxe d'habitation - Taux pour 2011- Approbation.

Le conseil de communauté a fixé le taux de taxe d'habitation à 7,52 % pour 2011, le taux de taxe sur le foncier bâti à 1,28 % pour 2011, et le taux de taxe sur le foncier non bâti à 6,12% pour 2011.

FI 03 - Finances - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Taux pour 2011 - Approbation.

Le conseil de communauté a fixé le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 8,73 % pour 2011.



FI 04 - Finances - Assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants depuis plus de cinq ans - Approbation.

Le conseil de communauté a assujetti à la taxe d'habitation, à compter du 1^{er} janvier 2012, pour la part revenant à la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, les logements vacants depuis plus de cinq ans situés sur le territoire des communes membres où elle ne serait pas instaurée.

FI 05 - Finances - Dotation de solidarité communautaire 2011 - Approbation.

Le conseil de communauté a fixé le montant de la DSC 2011 à 3 775 534 €, a décidé de conserver inchangés les pondérations et critères de répartition retenus antérieurement, et a approuvé les montants de dotation de solidarité communautaire 2011 comme suit :

| Répartition DSC 2011 | Pour mémoire DSC 2010 | DSC 2011 |
|----------------------------|-----------------------|--------------------|
| BOIGNY SUR BIONNE | 49 869 € | 49 869 € |
| BOU | 23 808 € | 23 808 € |
| CHANTEAU | 23 808 € | 23 808 € |
| LA CHAPELLE SAINT MESMIN | 103 896 € | 103 896 € |
| CHECY | 69 922 € | 69 922 € |
| COMBLEUX | 23 808 € | 23 808 € |
| FLEURY LES AUBRAIS | 275 216 € | 275 216 € |
| INGRE | 57 327 € | 57 327 € |
| MARDIE | 28 926 € | 28 926 € |
| MARIGNY LES USAGES | 38 717 € | 38 717 € |
| OLIVET | 196 660 € | 196 660 € |
| ORLEANS | 1 731 459 € | 1 731 459 € |
| ORMES | 31 579 € | 31 579 € |
| SAINT CYR EN VAL | 34 140 € | 34 140 € |
| SAINT DENIS EN VAL | 84 061 € | 84 061 € |
| SAINT HILAIRE SAINT MESMIN | 30 157 € | 30 157 € |
| SAINT JEAN DE BRAYE | 477 322 € | 477 322 € |
| SAINT JEAN DE LA RUELE | 178 162 € | 178 162 € |
| SAINT JEAN LE BLANC | 85 002 € | 85 002 € |
| SAINT PRYVE SAINT MESMIN | 55 858 € | 55 858 € |
| SARAN | 150 739 € | 150 739 € |
| SEMOY | 25 096 € | 25 096 € |
| | 3 775 534 € | 3 775 534 € |

DEPLACEMENTS

CLEO - Etat d'avancement des travaux de la deuxième ligne du tramway et intervention de Monsieur Pascal JOYEUX de l'INRAP sur les résultats des fouilles sur le chantier.

Monsieur Joyeux de l'INRAP a présenté aux membres du conseil de communauté le résultat des fouilles archéologiques sur le chantier de la deuxième ligne de tramway puis Madame Chéradame a exposé l'état d'avancement des travaux de la deuxième ligne du tramway.

DEP 01 - Déplacements - CLEO - Liaison Est Ouest - Commission d'indemnisation amiable - Versement d'indemnités.

Le conseil de communauté a décidé de verser une indemnité provisionnelle aux professionnels riverains dont le montant et la liste sont joints en annexe à la délibération.



INFRASTRUCTURES

Présentation des travaux de levage du Pont René Thinat.

Le conseil de communauté a pris acte de la présentation par Monsieur Touchard des travaux de levage du Pont René Thinat.

INF 01 - Infrastructures - Communes d'Orléans et de Saint-Jean-le-Blanc - Remplacement des joints de dilatation du pont Thinat - Marché public de travaux - Lancement d'une procédure adaptée.

Le conseil de communauté a décidé de lancer une procédure adaptée en vue de la passation d'un marché public de travaux ayant pour objet le remplacement des appareils d'appui des culées C0 et C5 et des joints de dilatation du pont Thinat entre Orléans et Saint-Jean-le-Blanc.

INF 02 - Infrastructures - Signalisation tricolore - Marché public de fournitures - Acquisition de matériel pour l'entretien des installations - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la commune d'Orléans et du dossier de consultation des entreprises.

Le conseil de communauté a approuvé la passation avec la commune d'Orléans d'une convention fixant les modalités de mise en place et de fonctionnement du groupement de commandes relatif à l'acquisition de pièces détachées pour la maintenance de la signalisation tricolore, a décidé, dans le cadre du groupement ainsi constitué, le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de passer un marché à bons de commande pluriannuel et alloti pour la fourniture de matériel pour l'entretien des installations de signalisation tricolore sur les voies de catégorie 1 et sur la ligne de tramway, et a décidé que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2520 du conseil de communauté en date du 20 mai 2010.

INF 03 - Infrastructures - Programme 2011 de soutien aux communes - Commune de Boigny-sur-Bionne - Aménagement de la RD 124 - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune de Boigny-sur-Bionne.

Le conseil de communauté a approuvé une convention à passer avec la commune de Boigny-sur-Bionne pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 43 000 € net ayant pour objet de participer au financement des travaux d'aménagement de la RD 124.

INF 04 - Infrastructures - Programme 2011 de soutien aux communes - Commune de Bou (rue du Saumon) - Réfection complète - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune de Bou.

Le conseil de communauté a approuvé une convention à passer avec la commune de Bou pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 80 000 € net ayant pour objet de participer au financement de la réfection complète de la rue du Saumon.

INF 05 - Infrastructures - Programme 2011 de soutien aux communes - Commune d'Ingré (accès à la déchetterie) - Réfection de la chaussée - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune d'Ingré.

Le conseil de communauté a approuvé une convention à passer avec la commune d'Ingré pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 80 000 € net ayant pour objet de participer au financement des travaux de réfection de la chaussée pour l'accès à la déchetterie.

INF 06 - Infrastructures - Programme 2011 de soutien aux communes - Commune d'Orléans (rue des Murlins entre le pont des Murlins et la rue des Aydes) - Réalisation d'une couche de roulement - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune d'Orléans.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune d'Orléans pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 150 000 € net ayant pour objet de participer au financement des travaux consistant en la réalisation d'une couche de roulement sur la portion de la rue des Murlins située entre le pont des Murlins et la rue des Aydes.



INF 07 - Infrastructures - Programme 2011 de soutien aux communes - Commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle (rue Gambetta entre la rue du Clos du Renard et le rond-point de la rue du Petit Chasseur) - Amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle

Le conseil de communauté a approuvé une convention à passer avec la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 32 000 € net ayant pour objet de participer au financement des travaux d'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la portion de la rue Gambetta comprise entre la rue du Clos du Renard et le rond-point de la rue du Petit Chasseur.

INF 08 - Infrastructures - Programme 2011 de soutien aux communes - Commune de Saran (rue Louis Chevallier) - Réfection de la chaussée - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune de Saran.

Le conseil de communauté a approuvé une convention à passer avec la commune de Saran pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 70 000 € net ayant pour objet de participer au financement des travaux de réfection de la chaussée de la rue Louis Chevallier.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DE 01 - Développement économique - Pôle Nekoé Innovation par les Services - Bouquet de Services Pôle 45 - Adoption des conditions particulières de la convention générale de soutien passé par l'Etat pour le soutien des actions concourant à l'amélioration de l'environnement et de la compétitivité des entreprises industrielles - Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté a approuvé une convention à passer avec Nekoé, fixant les conditions particulières de la convention générale de soutien passée par l'Etat pour le soutien des actions concourant à l'amélioration de l'environnement et de la compétitivité des entreprises industrielles.

DE 02 - Développement économique - Commune d'Ingré - ZAC des Guettes - Traité de concession d'aménagement passé le groupement ORLIM Investissements - MDM Groupe DERET- Modification du calendrier prévisionnel - Approbation d'un avenant n° 2.

Le conseil de communauté a approuvé un avenant n° 2 au traité de concession de la ZAC des Guettes conclu avec la SAS « Les Guettes », destiné à remplacer le calendrier prévisionnel de l'opération initialement annexé au traité de concession.

RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

RTES 01 - Recherche, technologie et enseignement supérieur - Transfert de technologie et valorisation de la recherche - Pôle de compétitivité " Caoutchouc et polymères " - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Élastopôle - Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté a approuvé une convention à passer avec l'association Élastopôle ayant pour objet d'attribuer à cette association une subvention de fonctionnement d'un montant total de 14 500 €.

ASSAINISSEMENT

ASS 01 - Assainissement - Commune de Boigny-sur-Bionne (rue des Tertres) - Aménagements pour la gestion des eaux pluviales - Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique passée avec la commune de Boigny-sur-Bionne - Dossier de clôture et arrêté des comptes - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le dossier de clôture de la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique passée avec la commune de Boigny-sur-Bionne, relative à la réalisation des travaux relatifs à l'assainissement pluvial Hameau des Tertres et a approuvé l'arrêté des comptes de l'opération à hauteur de 155 242,88 € TTC.



ASS 02 - Assainissement - Commune de Saint-Cyr-en-Val (rue de la Pucelle) - Mise en séparatif du réseau d'assainissement - Marché public de travaux - Lancement d'une procédure adaptée.

Le conseil de communauté a approuvé le lancement d'une procédure adaptée en vue de la passation d'un marché public de travaux ayant pour objet la mise en séparatif du réseau d'assainissement situé rue de la Pucelle sur la commune de Saint-Cyr-en-Val.

ASS 03 - Assainissement - Commune d'Ingré (rue de Monpatour) - Construction d'un réseau d'eaux usées pour la suppression du réseau d'assainissement eaux usées sous-vide (quatrième tranche) - Marché public de travaux - Lancement d'une procédure adaptée.

Le conseil de communauté a approuvé le lancement d'une procédure adaptée en vue de la passation d'un marché public de travaux ayant pour objet la construction d'un réseau d'assainissement eaux usées rue de Monpatour correspondant à la quatrième tranche pour la suppression du réseau d'assainissement eaux usées sous-vide sur la commune d'Ingré.

ASS 04 - Assainissement - Commune de Mardié (rue Jacques Prévert) - Création d'un réseau d'assainissement séparatif eaux usées et eaux pluviales - Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique passée avec la commune de Mardié - Dossier de clôture et arrêté des comptes - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le dossier de clôture de la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique passée avec la commune de Mardié, relative à la création d'un réseau d'assainissement séparatif eaux usées et eaux pluviales rue Jacques Prévert et a approuvé l'arrêté des comptes de l'opération à hauteur de 122 092,70 € TTC.

COHESION SOCIALE

CS 01 - Habitat-Logement - Hébergement temporaire - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association ETAPE au titre de l'année 2011.

Le conseil de communauté a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 23 668 € à l'association L'Etape au titre de l'année 2011.

CS 02 - Contrat urbain de cohésion sociale - Avenant n° 9 (2011/2014) - Avenant n° 10 sur la programmation 2011 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé les objectifs généraux et opérationnels ainsi que le contenu de l'avenant n° 9 pour 2011/2014 et a approuvé la pré-programmation 2011 sous forme d'un avenant n° 10.

GESTION DES DECHETS

GD 01 - Gestion des déchets - UTOM - Marché public de maîtrise d'œuvre - Réhabilitation du centre de tri - Passation d'un avenant n°2.

Le conseil de communauté a approuvé un avenant n° 2 au marché public de maîtrise d'œuvre de l'UTOM, ayant pour objet de fixer le coût de réalisation des travaux de réhabilitation du centre de tri à 5 729 974 € HT.

GD 02 - Gestion des déchets - Déchetteries - Filières retrait de compost - Fixation du volume maximal 2011 - Approbation.

Le conseil de communauté a décidé de fixer à 2 m³ par foyer demandeur le volume de compost maximum distribué pour l'année 2011.



RESSOURCES

RESS 01 - Moyens généraux - Adhésion de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE).

Le conseil de communauté a approuvé l'adhésion de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à l'Association Finances-Gestion-Evaluation des collectivités territoriales (AFIGESE) ainsi que le versement de la cotisation au titre de l'année 2011 pour un montant de 340 €.

RESS 02 - Moyens généraux - Adhésion de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à l'association Interdoc.

Le conseil de communauté a approuvé l'adhésion de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à l'association Interdoc ainsi que le versement de la cotisation au titre de l'année 2011 pour un montant de 120 euros.

RESS 03 - Moyens généraux - Adhésion de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à l'Association des Maires de France.

Le conseil de communauté a approuvé l'adhésion de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à l'Association des Maires de France (AMF) ainsi que le versement de la cotisation au titre de l'année 2011 pour un montant de 7 940 euros.

RESS 04 - Ressources humaines - Mise à disposition du service accompagnement social de la ville d'Orléans - Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté a approuvé une convention de mise à disposition par laquelle la ville d'Orléans met partiellement à la disposition de la Communauté d'agglomération son service d'accompagnement social, composé d'un assistant socio-éducatif principal et d'une assistante administrative.

RESS 05 - Ressources humaines - Compétences " Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire " et " organisation des transports urbains " - Approbation d'une convention de mise à disposition de service à passer entre la communauté d'agglomération et la ville d'Orléans.

Le conseil de communauté a approuvé une convention de mise à disposition de service à passer avec la commune d'Orléans pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire et de la plate-forme du tramway sur la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2012.

Orléans, le **28 AVR. 2011**

Le Président,



Charles-Eric LEMAIGNEN